

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation de la Sarthe
110, rue de Frémur
49000 Angers
02 41 39 48 98
sarthe@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



VILLE DU MANS

1 place Saint-Pierre
72100 Le Mans
02 43 47 47 47
emailmairie@lemans.fr
www.lemans.fr

► Les partenaires du projet



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

L'église Notre-Dame du Pré au Mans

en Sarthe



Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

► Préservons ensemble ce chef-d'œuvre de l'architecture mancelle !

◆◆ LE PROJET

Située à proximité de la Cité Plantagenêt, près de la Sarthe, l'église Notre-Dame-du-Pré est classée Monument Historique sur la première liste de 1840. Elle constitue l'un des monuments les plus anciens et les plus vastes de la Ville du Mans et de la région Pays de la Loire.

Aujourd'hui, une menace pèse sur la valeur patrimoniale du monument. Les toitures, en très mauvais état, provoquent des infiltrations, une altération progressive des charpentes, des voûtes et des élévations. Sans le lancement d'une campagne de restauration l'état du monument se dégradera. Le chantier portera sur la charpente, la couverture, la maçonnerie, la pierre de taille, ainsi que la restauration d'éléments de sculpture.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Le clocher monumental, de la toute fin du XIXe siècle, peut parfois faire oublier l'immense richesse des autres parties. Pourtant, la nef, le chœur et le transept, continuent encore de jour d'arbore une architecture romane unique en France, peu remaniée au fil des siècles. On peut noter à cet égard un programme ornemental, avec de nombreuses sculptures, d'une complétude assurément unique.

◆◆ LA VALORISATION

Le projet vise à pérenniser et mettre en valeur l'un des chefs-d'œuvre architecturaux du Mans et, plus largement, de la région Pays de la Loire. L'église Notre-Dame du Pré a une vocation culturelle, complétée par une activité culturelle, de plus en plus importante au fil des années. De nombreux concerts sont par exemple organisés au sein de l'église. En outre, l'église fait partie intégrante des parcours touristiques proposés aux visiteurs, avec un travail de publication spécifique et des visites guidées.

Enfin, le chantier fera l'objet d'un projet d'insertion, avec des apprentis, ainsi qu'une volonté de développement durable par la mairie, à travers l'utilisation de matériaux locaux notamment.

Découvrez les contreparties offertes aux donateurs (visite du chantier, message sur les ardoise, parrainage de sculptures...) **sur www.fondation-patrimoine.org !**

Montant des travaux	2 045 776 €
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	2024

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Notre-Dame du Pré au Mans

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/100805

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (voir adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Notre-Dame du Pré au Mans

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Crédit photos © Ville du Mans - Alain Szczuczynski - Gilles Moussé

